



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT  
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION  
N°2024-34  
DU JEUDI 04 JUILLET 2024

**Présents** : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

**Excusée** : Mme Sylvie BASCOUL.

**Objet de la décision** : Enfance Jeunesse : Recrutement CDD

Le Bureau a délégué pour recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires **pour accroissement temporaire d'activité**, conformément au Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°.

Au vu du surcroît d'activité du Service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Centre Tarn, il convient de créer un emploi d'agent non titulaire à temps complet :

**Secteur Enfance – site de Réalmont et Montredon-Labessonnié**

- un poste d'auxiliaire de vie et de loisirs et d'animateur – grade d'adjoint d'animation : du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'**unanimité** :

- décide de procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions susvisées,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté  
de Communes  
Centre Tarn